



COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 26 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt six septembre à 20 h 30, le Conseil municipal s'est réuni en lieu et séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN, Maire.

Présents : MM Martin, Delarue, Antongiorgi, Destouches, Bayon, Mme Chevallier, M Rousseau, Mme Coudray, M. Pivert, M Mabrouk, Mmes Chupin, Antongiorgi, M. Feller.

Absents excusés : Mme Loisel (pouvoir à Mme Antongiorgi), M Gille (pouvoir à M Delarue).

Secrétaire de séance : M Pivert

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Désignation d'un délégué au Syndicat mixte Eure et Loir Numérique.

Le Conseil municipal donne son accord.

1. Eclairage public du parking de la Poste.

Réf. 2014/06/54

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'étendre le réseau d'éclairage public au parking de la Poste. Le coût estimatif des travaux s'élève à 8 270 €. Le Syndicat Départemental d'Energies en prend à sa charge 35 %, soit un reste pour la commune de 5 376 €.

2. Radar pédagogique : ajout de la fonction Bluetooth

Réf. 2014/06/55

Le Conseil municipal décide, à la majorité des membres présents, de compléter le radar pédagogique avec la fonction Bluetooth pour un montant de 166,80 € TTC.

3. Acquisition d'un nouveau radar pédagogique.

Réf. 2014/06/56

Suite à la proposition de Monsieur le Maire d'acquérir un nouveau radar pédagogique à installer à l'entrée du village Rue de Maintenon, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents :

- Donne son accord de principe pour l'acquisition d'un nouveau radar pédagogique ;
- Charge Monsieur Antongiorgi de se renseigner sur le coût lié à l'achat d'un mât.

4. Sécurisation des abords de l'école et des voies adjacentes : aménagements paysagers.

Réf. 2014/06/57

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que le projet initial de sécurisation des abords de l'école et des voies adjacentes prévoit l'installation de jardinières au carrefour de la rue de Maintenon. Il propose de modifier le projet initial de demande de subvention FDAIC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité_

- Donne son accord de principe sur le nouveau projet d'aménagement paysager au carrefour de la rue de Maintenon.
- Dit que la réalisation de ces travaux doit commencer en 2014.
- Charge Monsieur le Maire de demander des devis pour l'aménagement de cet espace vert, dont le montant ne doit pas excéder le montant des travaux prévus initialement, soit 6 012,00 € HT.

5. Assainissement de Boigneville Tranche 3-4 : contrôles préalables à la réception.

Réf. 2014/06/58

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la Société ASUR pour un montant de 4 048,92 € HT, soit 4 858,70 € TTC.

6. Budget commune : décision modificative n° 2014-02.**Réf. 2014/06/59**

Suite aux décisions prises portant sur l'éclairage du parking de la Poste et à l'ajout de la fonction Bluetooth sur le radar pédagogique, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'apporter les modifications suivantes au budget communal 2014 :

Section d'investissement du budget de la commune 2014 :

Chapitre D 020 :	- 5 542,80 €
Article 2152	+ 166,80 €
Article 21534	+ 5 376,00 €

7. Demande de participation financière à un voyage scolaire du collège.**Réf. 2014/06/60**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une aide financière de 70 € pour le voyage scolaire qu'une élève du Collège de Val de Voise a effectué en Espagne du 12 au 17 mai 2014.

8. Demande de participation au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) du Conseil Général.**Réf. 2014/06/61**

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents, décide de ne pas participer au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes du Conseil Général pour l'année 2014.

9. Demande de participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL) du Conseil Général.**Réf. 2014/06/62**

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents, décide de ne pas participer au financement du Fonds de Solidarité Logement du Conseil Général pour l'année 2014.

10. Budget assainissement : décision modificative n° 2014-02.**Réf. 2014/06/63**

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'apporter les modifications suivantes au budget assainissement 2014 :

Section d'investissement du budget assainissement 2014 :

Chapitre D 020 :	- 7 000,00 €
Article 21532 :	+ 7 000,00 €

11. Syndicat des Eaux : désignation d'un délégué suppléant.**Réf. 2014/06/64**

Suite à la demande du Syndicat des Eaux de Houx-Yermenonville-Armenonville et Gas, Monsieur le Maire propose de procéder à une nouvelle élection afin de désigner un seul délégué suppléant.

Après s'être présenté, M Gille a été élu à l'unanimité délégué suppléant au Syndicat des Eaux de Houx/Yermenonville/Armenonville et Gas en remplacement des délégués suppléants élus le 30 mars 2014.

12. Désignation d'un correspondant « sécurité routière »**Réf. 2014/06/65**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la nomination de M. Antongiorgi comme correspondant « sécurité routière ».

13. Désignation d'un délégué au Syndicat mixte Eure et Loir Numérique**Réf. 2014/06/63**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la nomination de M. Martin comme délégué au Syndicat mixte Eure et Loir Numérique.

14. Questions et affaires diverses.

- ❑ Parking Chemin des Ruelles : échange de parcelles à surface égale.

Monsieur Martin s'étant retiré, Monsieur Delarue donne lecture du courrier reçu des Services des Domaines indiquant que la valeur vénale des deux terrains est identique. Les membres du Conseil municipal décident alors de poursuivre l'opération.

- ❑ Analyse de l'eau

Monsieur Martin donne lecture des résultats de l'analyse de l'eau pratiquée le 28 juillet 2014 au Buttra. L'eau est conforme aux exigences de qualité en vigueur, même si la présence de trichlorofluorométhane constitue la marque d'une pollution qu'il convient de surveiller.

Il rappelle que les résultats des analyses d'eau sont affichés régulièrement à la mairie et à Boigneville.

- ❑ Bruit

Madame Antongiorgi signale qu'elle a été interpellée par un administré qui demande s'il serait possible de faire du bruit dès 14 h 00 au lieu de 14 h 30.

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêté préfectoral n° 2012247-0004 indique dans son article 3 les jours et heures auxquels peuvent être faits les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par les particuliers, à savoir :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30**
- **Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.**

15. Compte rendu des Syndicats et des Commissions.

- ✿ SIVOM

Monsieur Destouches indique que la balade du Père Noël aura lieu le samedi 20 décembre 2014. Elle partira de Yermenonville pour arriver à la salle socioculturelle de Houx.

- ✿ Commission « Fêtes et manifestations communales »

Monsieur Destouches indique que le 14 juillet a été une réussite. Il tient à remercier les pompiers pour leur animation et les personnes qui, de près ou de loin, ont participé à l'organisation de cette manifestation.

Il rappelle que le déjeuner-spectacle des Seniors aura lieu le 11 octobre 2014 au cabaret « l'Étincelle » à Pierres.

Séance levée à 23 h 00

*Le Maire,
Bernard MARTIN*

INFORMATIONS DIVERSES

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les personnes qui désirent s'inscrire sur les listes électorales peuvent se présenter en mairie aux heures de permanences jusqu'au 31 décembre 2014. Se munir d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

RECENSEMENT CITOYEN

Dans les trois mois qui suivent leur 16^e anniversaire, tous les jeunes Français -garçons et filles- doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté. Le recensement permet également l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans, ainsi que son invitation éventuelle à une cérémonie de citoyenneté.

Pour effectuer les démarches, le jeune peut se présenter à la Mairie, aux horaires de permanence muni d'une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) et du livret de famille tenu à jour de ses parents.

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Cette attestation est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.

Après avoir procédé au recensement, le jeune accomplira, sur un site militaire, une journée défense et citoyenneté (JDC), anciennement appelée journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

BALADE DU PERE NOEL

La Balade du Père Noël aura lieu le samedi 20 décembre 2014 à 17 h 00.

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture : Mardi de 16 h 45 à 18 h 30 - Samedi de 11 h à 12 h 30

AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 8 h 45 à 12 h 30.
Ouverture les samedis matin : 18 octobre - 15 novembre - 29 novembre - 13 décembre-

ASSOCIATION « LES QUATZARTS »

L'association « Les Quatzarts » a décidé de proposer une animation mensuelle pour les très jeunes enfants, de 6 mois à moins de 3 ans, à la bibliothèque.

Pourriez-vous vous faire connaître auprès de Sylvie BELGRAND au 02 37 32 49 33 si vous avez des enfants de cet âge ou si vous êtes nourrice de jeunes enfants ? (et que vous êtes intéressé).

Le comédien Philippe Lipchitz, de la compagnie SubThéâtre a écrit un livre intitulé « Chroniques rurales de notre temps ». C'est l'histoire de 3 familles rurales, les Sevestre, du pays du blé, les Hamerau, petits nobles campagnards, et les Barentin, gens d'élevage, entre les années 1914-1969.

Il viendra à la bibliothèque le vendredi 31 octobre 2014 à 20 h 00 pour une lecture et une dédicace de cet ouvrage ; Il pourra également répondre à vos questions autour du verre de l'amitié.

Venez nombreux !

ENQUETE INSEE

L'INSEE réalise, entre le 6 octobre 2014 et le 31 janvier 2015, une enquête sur le patrimoine des ménages.

L'enquête a pour objectif de recueillir des informations sur la composition du patrimoine des ménages sous ses différentes formes : financière, immobilière, professionnelle, etc. L'enquête permet d'améliorer notre connaissance des mécanismes de constitution et de transmission du patrimoine économique. Elle permet également des comparaisons internationales sur le patrimoine des ménages.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

OBJETS TROUVÉS

Une paire de lunettes et un trousseau de clés ont été trouvés et déposés à la Mairie. Ces objets sont à la disposition des propriétaires au secrétariat de la Mairie, aux heures habituelles des permanences.